EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES

Séance du 6 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER RICHEZ Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE ANDRE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, DUPONT DUMOULIN Valérie, HERBIN Gaël, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, BARBE PLONQUET Marie-Laurence, MOUILLE Sophie, CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :
Mme BOITEAU Nadège à M.CORBILLON Matthieu
M. VANDRISSE Guillaume à Mme BAJERSKI Sophie
M. AFFLARD Christian à M. POULLIER Bernard
Mme. LABAERE Cynthia à Mme ROELENS Natasha
M. ARSCHOOT Dominique à M. HERBIN Gaël
M. WAYENBURG Aymeric à M. MORTELECQUE Denis

Assistait à la séance : Jean-Sébastien VERFAILLIE, Directeur Général des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

N° 3

ADMINISTRATION GENERALE

Renouvellement de la convention « Rythme ma bibliothèque » 2022/2023

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 23
Quorum : 15
Qui ont pris part à la délibération : 29
Date de convocation : 30 juin 2022
Date de réception en préfecture : 19 juillet 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 juillet 2022

N°3

ADMINISTRATION GENERALE

Renouvellement de la convention « Rythme ma bibliothèque » 2022/2023

Préambule

Par délibération n°17C0897 du 19 octobre 2017, la Métropole Européenne de Lille a voté la mise en place du dispositif « Rythme ma bibliothèque » qui a vocation à accompagner les communes du territoire volontaires pour améliorer l'accessibilité horaire de leur(s) bibliothèque(s) municipale(s).

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la politique métropolitaine de développement et d'animation du service public de lecture, d'information et de documentation.

Il s'appuie sur le soutien financier de l'Etat et se compose de deux volets :

- l'animation, la coordination, le suivi, l'évaluation et la promotion de la démarche à l'échelle métropolitaine qui sont assurés par un coordinateur recruté par la MEL pour une durée de 5 ans

- L'accompagnement technique et financier des communes partenaires pour les aider à identifier les changements d'horaires de leur bibliothèque les plus pertinents au regard notamment de l'étude menée par la MEL en 2017 et à la mise en œuvre effective de ces nouveaux horaires. Dans ce cadre, la MEL bénéficie d'une dotation de l'Etat pour la redistribuer ensuite aux communes de manière à couvrir 70 % des dépenses éligibles.

La durée du dispositif « Rythme ma bibliothèque » et des financements qui l'accompagnent ne peut excéder 3 ans.

De nombreuses communes ont remonté, la Métropole Européenne de Lille a décidé afin d'accompagner au mieux les communes

Depuis notre adhésion à ce dispositif, la dotation s'est élevée à :

- 9 064,07 € pour la période du 1er janvier 2020 au 31 août 2020
- 7 080 € pour la période du 1er septembre 2020 au 1er mars 2021
- 7 202,61 € la période du 1er septembre 2021 au 28 février 2022

Pour la dernière période en cours, elle devrait s'élever à 4 797,39 €

La bibliothèque fait à présent partie de la vie locale et la ville a pour projet de l'agrandir pour proposer un réel espace culturel au cœur de notre ville.

Par conséquent, la commune a sollicité l'octroi d'une subvention auprès de la MEL pour la troisième année dans le cadre du dispositif « Rythme ma bibliothèque » afin de poursuivre son projet culturel.

Un dossier de demande de reconduction du dispositif « Rythme ma bibliothèque » pour une période d'un an a donc été déposé à la MEL.

Un courrier de notification apportant un avis favorable à notre demande de financement nous a été adressé le 16 mars 2022 par les services métropolitains.

Pour l'année 2022/2023, la commune est éligible à une dotation pour un montant maximum de 10 568,40 € :

- 10 568,40 € au titre des dépenses de personnel

Cette dotation prendra la forme d'un remboursement des frais réellement engagés après la fourniture de justificatifs, dans la limite de l'enveloppe financière allouée à la MEL par l'Etat.

Aussi, en vue de poursuivre le dispositif «Rythme ma bibliothèque », il convient de signer une nouvelle convention 2022/2023 annexée à la présente note qui arrêtera les modalités précises de la mise en œuvre de ce dispositif.

Vu, l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la commission « Administration Générale » du 30 juin 2022,

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Après avoir entendu l'exposé de Mme PARMENTIER, Adjointe,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

-**D'APPROUVER** l'adhésion de la Commune à la démarche « Rythme ma bibliothèque » de la Métropole Européenne de Lille ainsi que ses modalités de participation ;

- **D'IMPUTER** les dépenses et les recettes correspondantes, dans la limite des crédits votés au budget ;

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention avec la MEL.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télé recours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
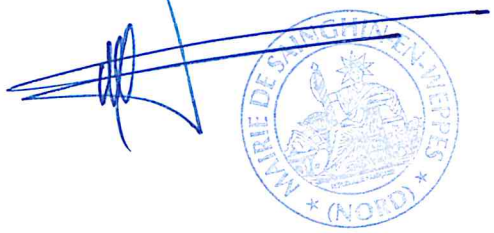
Le Maire,
Matthieu CORBILLON